



Safety chez Swisscom

Organisation d'événements

© SiBe Safety Swisscom Konzern



Safety chez Swisscom

Organisation d'événements



Contexte

- Swisscom organise différents événements pour plusieurs groupes cibles.
A ce titre, elle est tenue d'observer certaines obligations de diligence vis-à-vis des participants (mais aussi de tiers dans le périmètre).

Principe général

- Vau pour **tous les événements** organisés par Swisscom!
- Conformité légale et risques de sécurité: vérification par le collaborateur qui organise l'événement pour Swisscom!

Exceptions

- Activités: dans le cadre des affaires courantes (p. ex. réunions de service, ateliers, formations clients ou coll., fêtes, etc.). Lieu de l'évenements.: locaux de Swisscom avec seulement des collaborateurs Swisscom (max. 100 participants).





Safety chez Swisscom

Organisation d'événements

Rôles & responsabilités de l'"équipe organisatrice" – pour chaque événement, les rôles ci-après doivent être attribués:

Rôle	Tâches	Compétences	Responsabilité	Exigences
Organisateur (resp. de l'équipe)	<ul style="list-style-type: none">Donne l'ordre de réaliser l'événementRègle le financement des dépenses de sécuritéDéfinit l'évaluation des risques et la classificationPrévoit l'obligation d'annoncer	<ul style="list-style-type: none">Peut déléguer tous les travaux à exécuter à d'autres personnes/organisationsDécide de l'évaluation des risques et des mesures d'atténuationValide formellement le dispositif de sécuritéDécide de la réalisation et, le cas échéant, de l'arrêt de l'événement	<ul style="list-style-type: none">Assume la responsabilité globale (y.c. pour la réalisation sécurisée)	<ul style="list-style-type: none">Gère un centre de coûts
Responsable S (membre de l'équipe)	<ul style="list-style-type: none">Exécute tous les travaux préparatoires liés à la sécuritéAnalyse les risques et classe les événementsEtablit un concept de sécuritéContrôle la mise en œuvre du concept de sécurité avant/pendant l'événementDirige tous les organes de sécurité pendant l'événementPilote l'équipe d'urgence pendant l'événement	<ul style="list-style-type: none">Peut obtenir un soutien technique lorsque ses connaissances et expériences ne suffisent pasPrend toutes les mesures nécessaires, en cas d'incident, pour limiter les impacts sur les personnes, les biens matériaux et la réputation	<ul style="list-style-type: none">Est responsable du secteur spécialisé Sécurité vis-à-vis de l'organisateur	<p>Souhaitées:</p> <ul style="list-style-type: none">Formation/expérience dans le domaine de la sécurité (pompiers, services sanitaires, armée, etc.)Profil de leader, capable de s'imposerExpérience dans le travail de projetGrande résistance au stress

Si les rôles ne sont pas attribués, **l'organisateur** est automatiquement responsable du centre de coûts qui regroupe la majorité des coûts liés à l'événement.



Safety chez Swisscom

Organisation d'événements

Classification des événements: Doivent être évaluées et classées individuellement, lors des préparatifs, en fonction du potentiel de risques.

Classification 1	Typ.	Événement	Nombre de PT	Classification 2	Typ.	Événement	Remarques
	A	Important	Plus de 1'000		1	Interne	Avec la participation (seulement) des collaborateurs Swisscom
	B	Moyen	De 100 à 1000		2	Externe	Avec la participation de personnes qui ne travaillent pas chez Swisscom
	C	Petit	Jusqu'à 100		3	Événement VIP	Avec la participation des membres de la DG/du CA, des représentant de B2B au niveau C, de personnes célèbres ou d'autres personnes pouvant être en danger
					4	Exposition	Organisée par un tiers, à laquelle Swisscom participe (p.ex. stand)



Safety chez Swisscom

Organisation d'événements

Document à fournir → responsable sécurité

	Interne	Externe	VIP
A		Concept de sécurité	
B	Plan de sécurité	Plan complémentaire	Plan complémentaire sécurité
C		Aide-mémoire sécurité des petits événements	
Exposition		Aide-mémoire sécurité des expositions	

Obligation d'annoncer et délais

	Communication	Remise
	<ul style="list-style-type: none">Titre d'événement; date/heure/durée; localisation précise; organisateur (nom); responsable de la sécurité (nom)	<ul style="list-style-type: none">Concept de sécurité pour approbationPlan de sécurité et plans complémentaires pour information
	<p>✉ à: security@swisscom.com</p>	
A	6 semaines avant l'événement	2 semaines avant l'événement
B	2 semaines avant l'événement	--
		2 semaines avant l'événement



Safety chez Swisscom

Organisation d'événements

- Bases légales:** SEC-SPF-SG-006 Guideline Event Security Swisscom et documents d'aide y relatifs

Abr.	Document (www.admin.ch)	Article	Titre	Contenu / description
CF	Constitution fédérale (110)	22	Liberté de réunion	<p><u>Extrait</u></p> <p>¹ La liberté d'association est garantie. ² Toute personne a le droit de créer des associations, d'y adhérer ou d'y appartenir et de participer aux activités associatives. ³ Nul ne peut être contraint d'adhérer à une association ou d'y appartenir.</p>
CO	Code des obligations (220)	41 ss	Des obligations résultant d'actes illicites	Le code des obligations prévoit des dispositions en matière de responsabilité. On peut en conclure que les manifestations - internes comme externes - sont organisées de façon à pouvoir exclure les questions de responsabilité.
OSLA	Ordonnance son et laser (814.49)	2	Champ d'application	Cette ordonnance a pour but de protéger le public assistant à des manifestations contre les nuisances sonores et les rayons laser. ¹ La présente ordonnance s'applique aux manifestations se déroulant dans des bâtiments et en plein air, au cours desquelles le public est exposé à des sons produits ou amplifiés par électroacoustique, ou à des rayons laser.
OLT 3	Ordonnance 3 relative à la loi sur le travail (822.113)	36	Premiers secours	Selon le commentaire de l'ordonnance 3 relative à la loi sur le travail: ¹ (..) L'obligation de prodiguer les premiers secours ne se limite pas aux seuls collaborateurs. Toutes les personnes dans la zone d'influence de l'entreprise doivent recevoir les premiers secours.
AEAI	Directives de protection incendie	Chap. 16.-15	Voies d'évacuation et de sauvetage	<p>2.2 Dégagement «Les voies d'évacuation et de sauvetage peuvent servir de voies de communication. Elles doivent toujours rester dégagées et utilisables en toute sécurité. À l'extérieur de l'unité d'utilisation, elles ne doivent pas servir à d'autres usages.»</p> <p>3.5.2 Nombre d'occupants ¹Le nombre d'occupants est déterminant pour fixer le nombre et le dimensionnement des voies d'évacuation (issues, voies d'évacuation horizontales et verticales). Il dépend de la grandeur, de l'affectation et de l'emplacement des locaux. ²Le nombre d'occupants définitif à prendre en compte doit être fixé par écrit. En l'absence de données contraignantes (par exemple des plans de disposition des sièges), il faut se fonder sur la surface des locaux, tout en tenant compte des particularités du bâtiment.</p> <p>3.5.5 Disposition des sièges dans les locaux recevant un grand nombre de personnes ^{1ss}Les sièges doivent être disposés par rangées qui seront interrompues par des couloirs intermédiaires, de façon à permettre aux occupants d'atteindre les issues par la voie la plus directe possible.</p>
Dans les espaces publics	Dès que les espaces publics sont concernés, p. ex. lors de l'utilisation d'emplacements devant les SC Shops, la législation cantonale voire communale est à prendre en compte. Exemples:			<ul style="list-style-type: none"> • Loi sur les constructions du canton Xy (évent. obligation d'autorisation pour les aménagements temporaires) - Exemple de Berne: https://www.belex.sites.be.ch/frontend/versions/862 • Ordonnance sur les constructions du canton Xy • Loi sur la police du canton Xy (autorisation pour les événements, interventions, patrouilles, etc.) - Exemple de Berne: https://www.belex.sites.be.ch/frontend/versions/1278